CODE CIVIL
DES FRANÇAIS,

SUIVI

De l'exposé des motifs, sur chaque loi, présenté par les Orateurs du Gouvernement; — Des rapports faits au tribunat au nom de la Commission de Législation; — Des opinions émises dans le cours de la discussion; — Des discours prononcés au corps législatif par les Orateurs du Tribunat; — Et d'une Table analytique et raisonnée des matieres tant du Code que des discours.

TOME PREMIER.

Contenant le texte du Code civil; — Le Tableau des distances; — Les lois transitoires; — Les lois, sur les Changements de Noms, sur l'Organisation du Notariat, sur les Ecoles de Droit, — Et une Table alphabétique des matieres du Code, et du Supplément.

DE PARIS

A PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT, LIBRAIRE,

ET FONDEUR EN CARACTERES D'IMPRIMERIE,

RUE DE THIONVILLE, N° 116 ET 1850.

AN XII. — 1804.